

Chambre des Représentans.

SÉANCE DU 31 MAI 1836.

RAPPORT fait par M. D.-J. LE JEUNE, au nom de la Commission des Naturalisations, sur la requête du sieur Nicolas - Joseph Schwartz.

MESSIEURS,

Le sieur Nicolas-Joseph Schwartz expose, dans une demande de naturalisation adressée au Régent, le 20 juin 1831, qu'il est né à Scherpenseel, en Prusse; que depuis 1814 ses parens ont fixé leur domicile à Eigelshoven, province de Limbourg, où ils résident encore (ce fait est certifié par le bourgmestre de la commune d'Eigelshoven); que lui-même a fait toutes ses études en Belgique, et qu'il a obtenu le grade de docteur en philosophie et lettres à l'université de Louvain; qu'il a été régent au collège de Tongres, pendant deux ans, à celui de Ruremonde pendant quatre ans, et qu'à la date de sa demande, il est régent de rhétorique au collège de Diest; qu'il a épousé une femme belge.

Il résulte des pièces jointes à la demande que le pétitionnaire est avantageusement connu à Diest; que, pendant les trois à quatre ans qu'il a habité cette ville comme professeur de rhétorique au collège, il s'est consacré, avec zèle et intelligence, à l'enseignement, et a toujours tenu une conduite à l'abri de tout reproche; que vers la fin d'octobre 1833 il est allé demeurer à Liège, où il donne des leçons et étudie la médecine; que, habitant depuis si long-temps la Belgique, il y a contracté mariage avec une femme belge, dans l'intention de fixer son domicile dans ce pays et d'y participer aux charges comme aux avantages des indigènes.

Le Rapporteur,
D.-J. LE JEUNE.

Le Président,
ISIDORE FALLON.
